

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire devant être tenue le lundi, 16 mai 2022 à compter de 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Mont-Joli, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande de dérogation mineure inscrite à cet avis. Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli statuera sur cette demande de dérogation mineure.

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

- **Immeuble situé au 1256, rue Industrielle**

Demande de dérogation mineure soumise en vue d'autoriser le remplacement d'une enseigne appliquée en conservant son même emplacement et dont sa hauteur totale à partir du niveau du sol serait d'environ 6,1 mètres, alors que la norme maximale prescrite est de 5 mètres au règlement de zonage en vigueur numéro 2009-1210 à l'article 12.5

Le présent avis public ainsi qu'une présentation visuelle des demandes de dérogations mineures peuvent être consultés :

- a) sur le site Internet de la Ville au : www.ville.mont-joli.qc.ca
- b) au Service du greffe, au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Mont-Joli, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Mont-Joli, ce 28^e jour d'avril 2022



Kathleen Bossé, *tech. Juridique, OMA*
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12 h et de 13h30 à 16h30 heures le vingt-huit et unième (28^e) jour du mois d'avril 2022 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

Donné à Mont-Joli, ce 28^e jour d'avril 2022



Kathleen Bossé, *tech. Juridique, OMA*
Greffière